

Département de Meurthe et Moselle

# PIENNES

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération  
du conseil communautaire en date du 12 octobre 2006  
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président Simon STACHOWIAK



**E**

Annexes techniques

# SOMMAIRE

<b>RESEAU D'EAU POTABLE .....</b>	<b>1</b>
RESEAU EXISTANT .....	1
RESEAU PROJETE .....	1
<b>PROTECTION INCENDIE .....</b>	<b>2</b>
PROTECTION EXISTANTE .....	2
PROTECTION PROJETEE .....	2
<b>RESEAU D'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>4</b>
RESEAU EXISTANT .....	4
RESEAU PROJETE .....	4
<b>ELIMINATION DES DECHETS .....</b>	<b>5</b>
SITUATION ACTUELLE.....	5
SITUATION FUTURE.....	5

## **RESEAU D'EAU POTABLE**

### **RESEAU EXISTANT**

L'alimentation en eau potable est assurée par le syndicat intercommunal des eaux de PIENNES. L'eau est prélevée par forage à MERCY-LE-BAS.

Il n'y a pas de captage, ni de périmètre de protection sur le ban communal.

La quantité est suffisante. La qualité est correcte.

L'eau rejoint les habitations par gravité. Les canalisations ont des diamètres de 150, 100, 80, 70, 60, 40.

### **RESEAU PROJETE**

Toutes les habitations en zones urbaines et à urbaniser seront raccordées au réseau existant.

Le mode d'alimentation actuelle sera maintenu.

# PROTECTION INCENDIE

## PROTECTION EXISTANTE

Données incendie (juillet 2001)

N°	Implantation	Diamètre conduite (en mm)	Débit (m <sup>3</sup> /s)	Pression (bar)
1	Rue Ampère, à la fin	125	85	1.5
2	21 rue du 8 mai	200	142	3.6
3	83 rue Michel Rondet	100	34	/
4	Lotissement Rosa Luxembourg	100	35	/
5	Lotissement Rosa Luxembourg	100	34	/
6	12 rue Michel Rondet	100	39	/
8	17 rue Emile Zola	125	28	/
9	7 rue de la liberté	100	100	2
10	7 rue Jean Moulin	100	34	/
11	rue Jean Moulin, face au collège	125	/	/
12	2bis rue Fabre d'Eglantine	125	40	/
13	32 rue A Coizat	100	60	/
14	Avenue Joliot Curie, centre de secours	100	40	/
15	1 rue de Verdun	150	120	3.7
16	39 rue de Verdun	150	120	3.7
17	Rue de Verdun, groupe scolaire Jean Zay	150	110	3.4
18	7 rue Eugène Varlin	80	23	/
19	14 rue Jules Vales	80	30	/
20	20 rue Jules Vales	80	37	/
21	ZI station de pompage	150	/	/
22	ZI face au CAT	150	/	/
23	Rue de Verdun, au niveau du supermarché	150	15	/
24	Rue Pierre potier, HLM les myrtilles	125	88	2.5
25	36 rue Gino Raimondi	150	120	2.6
26	22 rue Gino Raimondi	150	134	2.6
27	15 rue Guy Moquet	100	63	/
28	Devant la mairie	125	105	2.3
29	8 rue de Lorraine	100	37	/
31	18 rue Simon	125	100	2
33	45 rue de la liberté	100	67	/
34	29 rue de la liberté	100	78	/
36	38 rue du 19 mars	125	110	2.5
41	Rue Estienne d'Orves, face à l'église	125	90	2.2
43	3 avenue Maurice Thorez	125	95	1.7
45	33 avenue Maurice Thorez	125	92	1.8
46	94 avenue Maurice Thorez	125	96	1.9
51	12 rue Nahan	100	100	2.4
52	Rue Pierre Potier, supermarché	125	93	2.2
53	10 rue Gino Raimondi	150	142	2.4
54	63 rue de Verdun	150	120	3.1
56	18 rue Maurice Thorez	125	95	1.7
57	94 rue Maurice Thorez	125	50	/

La défense incendie de PIENNES est composée 42 poteaux d'incendie :

- 25 poteaux avec un débit supérieure ou égal à  $60 \text{ m}^3/\text{h}$ ,
- 17 poteaux ont un débit normalisé inférieur à  $60 \text{ m}^3/\text{h}$ .

La défense incendie n'est pas satisfaisante pour la zone industrielle, pour les habitations au haut de Chanoncel (rue Eugène Varlin, rue Jules Valès), au niveau de la cité du nord est, au lieu-dit lotissement de Norroy (rue Jean Moulin, rue Fabre d'Eglantine, rue Emile Zola), avenue Joliot Curie.

### **PROTECTION PROJETEE**

Les zones urbaines bénéficieront, d'ici 2007, d'une remise en état des poteaux n'assurant pas une défense incendie satisfaisante. Pour palier à l'insuffisance de certains poteaux, il sera mis en place des réservoirs ou bache incendie.

Les poteaux incendies existants seront maintenus en lieu et place. Des poteaux supplémentaires dans les zones constructibles assureront la protection incendie de l'ensemble du ban communal.

## **RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

### **RESEAU EXISTANT**

L'assainissement est géré par un réseau séparatif avec traitement collectif. La station de PIENNES est insuffisante et présente des dysfonctionnements.

Les diamètres du réseau vont de 100 mm à 800 mm

Une étude de zonage assainissement est en cours.

### **RESEAU PROJETE**

La station de PIENNES sera reconstruite courant 2006/2007. Elle traitera les eaux usées de PIENNES, JOUDREVILLE, LANDRES et BOULIGNY, soit environ 8 000 équivalent habitants.

Le réseau eau usée sera mis en conformité (remise en état, élimination des eaux claires) avec la nouvelle station.

Le réseau d'assainissement sera étendu aux zones constructibles.

Toutes les nouvelles habitations qui ne seront pas raccordables sur le réseau existant disposeront d'un système autonome de traitement des eaux usées.

## **ELIMINATION DES DECHETS**

### **SITUATION ACTUELLE**

Les ordures ménagères sont ramassées une fois par semaine. Elles sont acheminées vers le centre d'enfouissement technique de classe II de CONFLANS.

Il y a des conteneurs (verre, papier, plastique, métal) à la disposition de la population.

Les encombrants sont évacués par apport volontaire à la déchetterie de PIENNES.

### **SITUATION FUTURE**

La situation sera inchangée.

0382218834

Compte rendu

Réunion du 22 septembre 2005

*Défense incendie  
des communes de l'EPCI du Bassin de Landres*

Etaient Présents :

STACHOWIAK Simon :	Président de l'EPCI / Maire de Tucquegnieux
GOURY André :	Vice-Président de la commission Urbanisme de l'EPCI
NOWAK Estelle :	Maire de Joudreville
MAZZOCO Lucien :	Adjoint Mairie de Piennes
FISCHESSER Philippe :	Maire de Domprix
GIANGRANDI Claude :	Adjoint Mairie de Trieux
BLICHARZ Edouard :	Adjoint Mairie de Landres
CATALANO Mireille :	Conseillère Municipale Mairie de Landres
PICCA Yves :	Maire de Boismont
PEDESINI Bruno :	Maire de Mercy le Bas
COLLIN Pierre :	Maire de Mairy-Mainville
PERRIER François :	Maire d'Avillers
DELANDRE Philippe :	SDIS de Meurthe-et-Moselle
MODERE B. :	SDIS de Meurthe-et-Moselle
GILSON M. :	Sapeur pompier de Boulogny
CHATEAU M. :	Sapeur pompier de Boulogny
PERRET Jean-Paul :	]
PELLERIN Dominique :	] EPCI du Bassin de Landres
KRANJCIC Céline :	]

Etaient excusées : Les communes de Boulogny et Xivry-Circourt.

L'EPCI instruit les autorisations et occupations du sol depuis plus d'un an et est confronté à un problème récurrent : la déficience de la protection incendie.

Alors que la constructibilité est relancée grâce aux Plans de Prévention des Risques Miniers, des permis de construire doivent pourtant être refusés parce que des parcelles n'ont pas de défense incendie.

Elus des communes de l'EPCI et représentants des SDIS sont réunis en la présente réunion pour faire le bilan du système de défense incendie et pour déterminer les zones à traiter.

L'état des hydrants est examiné pour chaque commune.

0382218834

### 1- à Tucquegnieux

La commune a des secteurs plus ou moins hauts. Un château d'eau est disponible sur la commune mais il n'est pas situé assez haut pour assurer une pression suffisante.

Le nombre de points de défense incendie est correct, le diamètre des conduites est bon (100 - 180) mais les bornes ne sont pas toutes en état.

Le territoire urbanisé est vaste et il faudrait avoir recours aux réserves d'eau. Il est projeté d'en installer 4.

Monsieur le Maire explique que chaque secteur fait l'objet d'une étude qui déterminera les actions à mettre en œuvre.

Par exemple, le ruisseau de la vallée pourrait être utilisé pour la protection du secteur de « La Marine ».

### 2- à Avillers

Une bache de 130 m<sup>3</sup> a été installée au milieu du village et assure la défense incendie de toute la commune.

### 3- à Boismont

La défense incendie du bas du village est assurée. Une réserve de 60 m<sup>3</sup> est disponible. Au lotissement, rue Daufine, le SDIS a émis un avis négatif sur un certificat d'urbanisme. Un poteau auxiliaire de secours est nécessaire.

Le SDIS préconise l'installation d'un bassin intermédiaire complémentaire près de l'église. La commune dispose d'un château d'eau. Il est proposé de le remplir et d'y poser des vannes.

### 4- à Mercy le Bas

Le village est protégé.

Monsieur le Maire précise que, depuis 2001, cinq secteurs incendie ont été améliorés.

Les autres secteurs litigieux sont repris un à un et des devis sont déjà en possession de la commune : la borne 7 pourra être améliorée par la n° 6 avec un maillage ; avenue des Marronniers, un schintage est prévu, une vanne au pied du poteau n° 8 est ouverte.

0382218834

#### 5- à Mairy-Mainville

La défense incendie doit être vérifiée par le lotissement OPAC.

Concernant le dernier lotissement en cours de réalisation (à la sortie de la commune vers Tucquegnieux), une borne doit être installée.

Le SDIS prévient que la pression pourrait n'être pas assez forte si les travaux se situent en bout de réseau.

Dans ce cas il faudra prévoir une réserve naturelle (exploitation de la rivière) en sortie de village.

Enfin, la borne 4 est à vérifier.

#### 6- à Landres

✓ Le SDIS s'interroge sur la défense incendie du LPR.

Les élus présents expliquent que le contrôle n'a pu être réalisé, les portes de l'établissement étant fermées.

✓ Le village n'est pas protégé. Une étude est en cours pour l'installation d'une bache.

#### 7- à Trioux

L'ensemble du système de défense incendie a été revu et corrigé par la municipalité.

Les diamètres des conduites sont bons (100-120).

- ✓ Le centre équestre dispose d'une bache. Le SDIS souhaiterait être informé de sa contenance.
- ✓ Le lotissement Lorguillon bénéficie d'un point d'eau naturel (étang) et d'un poteau (n° 29) dont le débit est à plus de 100 m<sup>3</sup>/h.
- ✓ La Place de l'Eglise dispose de deux puits.
- ✓ Enfin, pour le lotissement à venir à la sortie du village (licudit Germont) 3 ou 4 poteaux sont à prévoir.

#### 8- à Domprix / Bertrameix

La commune est mal desservie. Le débit est très faible. Les conduites ont un diamètre de 80.

La réserve naturelle est insuffisante car la rivière est sèche.

Le SDIS explique que la seule solution est d'installer une réserve.

#### 9- à Xivry-Circourt

Les nouvelles bornes sont répertoriées. Un nouveau contrôle devra être réalisé.

0382218834

**10- à Boulogny**

Le lotissement « Le Périllon » n'est pas du tout protégé.

Une solution est avancée.

La piscine, équipement intercommunal, situé aux bords dudit lotissement, pourrait servir de réserve.

Il serait judicieux de penser dès à présent à l'équipement de ce point d'eau intéressant pour la défense incendie.

Par ailleurs, la commune doit obligatoirement revoir tous ses hydrants.

**11- à Piennes**

La commune réfléchit sur l'installation de bâches.

Le SDIS assure que le système de bâches ne peut qu'être complémentaire au vu de l'importance de la population. L'ensemble du réseau doit être revu : par exemple, la rue du Collège ni les rues de Lorraine et Rondet ne sont protégés.

**12- à Joudreville**

Quelques bornes sont à revoir. Les futurs lotissements prévus dans le PLU sont déjà protégés. Le SDIS demande à supprimer les bornes non utilisables.

---

Après ce tour de table, l'ensemble des élus se déclare conscient de l'importance et de l'urgence de répondre à la sécurité incendie de leur commune.

Il est convenu que chaque municipalité adresse au service urbanisme de l'EPCI un plan d'actions de remise en état de leur système de défense incendie.

Il est enfin rappelé que la protection contre l'incendie des parties urbanisées de la commune est de la responsabilité du maire.

Fait à Piennes, le 04 octobre 2005.

Le Président de l'EPCI,  
Simon STACHOWIAK

